



✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

CTPL du 4 mars 2008

La TPG a convoqué le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) le 4 mars 2008 pour annoncer les suppressions d'emplois suite à la publication des résultats de l'ORE, pour présenter le Budget Opération de Programme (BOP), le budget 2008, le Plan Stratégique Départemental 2007/2008 et le rapport d'activité de la Formation Professionnelle ainsi qu'une demande de modification des heures d'ouverture de la Paierie Départementale. En outre, à la demande unanime des organisations syndicales, les conditions de travail au sein du service du Contrôle Financier Régional (CFR) ont été abordées.

- Les conditions de travail au CFR : après une présentation chronologique par la CGT des problèmes rencontrés par les personnels de ce service avec le contrôleur financier régional, l'ensemble des organisations syndicales a déposé une note collective des personnels du service dans laquelle ils énumèrent les agissements intolérables de leur supérieur hiérarchique. Rappelons que 4 personnes (dont 3 cadres A) ont quitté le service depuis 2 ans, que plusieurs personnes ont consulté le médecin de prévention, que la CGT est déjà intervenue en CAPL B et C le 12 mars 2007 et en CAPL inspecteurs le 11 janvier 2008, qu'une délégation CGT a été reçue par Mme PERNOT le 12 novembre 2007, que des heures mensuelles d'information ont été tenues avec la quasi-totalité du personnel (le 15 novembre 2007 avec la CGT, le 17 janvier 2008 avec les syndicats CGT-FO-CFTC). Les représentants du personnel ont demandé qu'une solution radicale (le remplacement du contrôleur financier régional) soit trouvée dans les plus brefs délais. Mme ESCARD a rappelé qu'une telle décision ne lui appartenait pas mais que ce dossier était transmis à tous les niveaux nécessaires pour aboutir à une solution.
- Les conséquences de l'ORE : avec l'Outil de Réduction des Emplois, ce sont **9 emplois de catégories B ou C qui seront supprimés en Côte d'Or** cette année (-11 C et +2 B). La Direction a annoncé la création de postes de cadres A (1 adjoint pour chacune des 2 Paieries) qui aboutiront sans doute à la suppression de 2 cadres B. Lors du vote de la suppression des emplois suite à l'ORE, les représentants du personnel ont voté **contre** car il n'est pas possible d'accepter un tel outil dont l'objet est d'ajuster les emplois en fonction des restrictions budgétaires et qui ne consiste pas à pourvoir les emplois nécessaires au bon fonctionnement des postes et services dont les tâches sont bien loin de se réduire et que la fusion DGI/DGCP va encore accroître dans les trésoreries mixtes.
- La restructuration du réseau des trésoreries : suite à la demande de la CGT, Mme ESCARD a précisé que cette restructuration sera lancée après les élections municipales et que cela se fera progressivement dans la concertation

(suite au verso)

Février-Mai 2008

Numéro 109

Dans ce numéro

- 1 CTPL du 4 mars 2008.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CAPL Inspecteurs du 11 janvier 2008.

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : GENELOT Ludovic (T. CHU), GONTHIER Patrice (T. CHU), BAILLY Catherine (TG-Pensions), THOMAS Philippe (T. OPD-HLM), BOUCHON Marlène (T. Chenôve), SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), KASPRZYK Philippe (TG Pensions), BERNIER Jacques (T. Dijon Banlieue), BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. CHU).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-28-29-67) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-51-68).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

avec les élus locaux et les comptables.

- L'exécution du budget départemental 2007 : les aménagements immobiliers réalisés concernent le Mathis, la TG (salle de réunion « Soissons », rue Sambin), les trésoreries de Saint Jean de Losne, Seurre, Genlis et Beaune. Des renouvellements de mobiliers ont concerné Beaune, Genlis, Seurre, Dijon HLM et le Mathis. Un véhicule et un scooter ont également été acquis.
- Le projet de budget départemental 2008 : les projets immobiliers concernent les trésoreries de Nuits Saint Georges, Auxonne et Mirebeau. Les aménagements de la TG et des trésoreries de Dijon Nord et Sud sont suspendus dans l'attente de décision sur la fusion DGI/DGCP. Mme ESCARD a par ailleurs précisé que le département ne sera pas expérimentateur en 2008 pour la réforme de la fusion. L'enveloppe globale fongible des trésoreries augmente de 4% en raison de la progression de 25% de la ligne « fournitures et documentation ». La CGT s'est abstenue lors du vote du budget.
- Le BOP 2008 : la gestion prévisionnelle des emplois donne 559 emplois (15 A+, 95 A, 209 B et 240 C) et 126 mois maximum d'auxiliaires.
- Rapport d'activité 2007 sur la formation professionnelle et plan de formation pour 2008 : la CGT a renouvelé sa réserve sur la comptabilisation des journées d'études dans les jours de formation. Les représentants CGT ont également soulevé les difficultés inhérentes à la formation à distance, notamment dans les petites unités où les conditions d'isolement n'existent pas pour les personnes se formant à distance au sein de leur unité de travail. Concernant la formation liée à la fusion (formation des agents pour répondre aux questions relatives à l'assiette de l'impôt), la TPG a annoncé une anticipation de cette formation pour les trésoreries mixtes qui sont déjà confrontées à ces questions.
- Modification des horaires d'ouverture de la Paierie Départementale : les horaires de fermeture le matin passent de 12h30 à 12h00 compte tenu de l'incohérence existant jusqu'alors dans le règlement intérieur lors de la mise en place de l'ARTT. Les représentants du personnel ont voté favorablement pour cet aménagement.

CAPL Inspecteurs du 11 janvier 2008

La TPG a réuni la CAPL (Commission Administrative Paritaire Locale) des Inspecteurs le 11 janvier 2008 pour présenter d'une part le mouvement de mutation des Inspecteurs au 1^{er} mars 2008 et d'autre part la liste d'aptitude à Inspecteur.

❖ Mutations au 1^{er} mars 2008 :

- Deux arrivées dans le département : Mme SAUVAGE Christelle nommée chargée de mission à la CQC (cellule qualité comptable) et M. GUEDJ Emmanuel affecté comme chef du service Gestion Budgétaire et Affaires Immobilières (ex-Logistique et Budget).
- Quatre mouvements internes : Mme ROUF nommée chef du service Comptabilité, Mme GUYOT Laurence nommée adjointe à T. Dijon Municipale, Mme BONNET Danièle nommée chargée de mission en TG, Mme JUILLARD Nicole nommée adjointe à T. Beaune (en remplacement de M. SEUROT parti au Congo).
- Une demande de mutation n'a pas été satisfaite.

En l'absence de la mutation d'un chargé de mission du service Contrôle Financier Régional (CFR), les élus de la CGT ont rappelé à Mme ESCARD les graves problèmes existant dans ce service en raison du comportement inadmissible du Contrôleur Financier Régional. La CGT a rappelé que déjà 3 cadres A ont « fui » ce service et que l'ensemble des agents du service se plaignent des agissements de leur supérieur hiérarchique. La TPG a précisé qu'elle était intervenue auprès de la DGCP mais qu'elle n'avait aucune autorité hiérarchique sur le contrôleur financier régional qui dépend de la Direction du Budget. Mme ESCARD, qui selon elle ne dispose que d'une autorité fonctionnelle sur cette personne, a reconnu être démunie tout en reconnaissant la gravité situation.

L'ensemble des représentants s'est prononcé favorablement au mouvement de mutation proposé par la Direction.

❖ Liste d'aptitude des fonctionnaires de catégorie B pour l'accès au grade d'inspecteur du Trésor (année 2008) :

La Direction a rappelé les **critères d'inscription** sur la liste d'aptitude :

- contrôleurs de 1^{ère} et de 2^{ème} classe et contrôleurs principaux, âgés de 40 ans au moins et justifiant de 9 années de services publics et de 5 ans de service dans un corps de catégorie B du Minéfi
- étude des dossiers de chacun des candidats (notation, classement dans l'unité de travail)
- ne pas avoir bénéficié d'une nomination en catégorie B par liste d'aptitude depuis moins de 10 ans
- être aptes à exercer toute fonction d'inspecteur du Trésor.
- accepter une réelle mobilité géographique et/ou fonctionnelle pour occuper tout emploi comptable ou non comptable dans une zone géographique comprenant : la Côte d'Or: le Doubs, le Jura, la Haute Marne, la Meurthe et Moselle, la Meuse, le Bas Rhin, le Haut Rhin, la Haute Saône, la Saône et Loire, les Vosges et le Territoire de Belfort [*notons au passage le découpage incompréhensible de la Région Bourgogne puisque les promus ne pourront être affectés ni dans la Nièvre, ni dans l'Yonne !*]

Suite à la promotion de Mme LAY Marie-Françoise en 2007, les deux personnes inscrites en 2007 non retenues sont à nouveau proposées sur la liste d'aptitude pour 2008 parmi les 32 demandes (pour 152 contrôleurs ayant vocation à être inscrits) :

1. ANDRE Catherine (TG DI)
2. GROS Joëlle (T. Dijon CHU)

Mme ESCARD n'ayant pas souhaité se lier pour l'avenir, il n'y a donc que deux personnes figurant sur la liste d'aptitude 2008.

Sans remettre en cause la qualification et la compétence des personnes retenues sur la liste, le représentant de la CGT s'est abstenu lors du vote de cette liste. En effet, les représentants du personnel ne sont pas là pour juger les candidats à la liste mais pour les représenter afin de faire respecter une égalité de traitement de chacun d'entre eux.

Aussi, depuis longtemps, la CGT revendique l'organisation d'un **examen** professionnel pour la promotion interne. Ce système offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font défaut dans le système de sélection par liste d'aptitude, ce dernier générant inévitablement concurrence entre agents et subjectivité des notateurs.